



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 23 Juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240723-DCPU\_05\_2024-AR



Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

DCPU 05-2024

## ARRETE

### **PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION DES CHENEAX ET RESEAUX ENTERRES AU COLLEGE JACQUES PREVERT DE MIMIZAN (40200).**

**(AFFAIRE 2024PBD0096)**

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 25 mars 2024 pour des travaux de Réfection des Chéneaux et Réseaux au Collège Jacques Prévert de MIMIZAN (40200),
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offre pour le lot 01 (Gros Œuvre-VRD) de cette consultation,
- Considérant qu'il y a eu 2 offres jugées irrégulières pour le lot 2 (Charpente Métallique) de cette consultation,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Directrice de la Commande Publique,

## DECIDE

**Article 1 :** De ne pas donner suite pour motif d'infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux de Réfection des chéneaux et Réseaux Enterrés du Collège Jacques Prévert de MIMIZAN (40200) qui prévoyait une date de remise d'offre le 25 avril 2024,

**Article 2 :** Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation sans publicité ni mise en concurrence pour le lot n°1 selon l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique et d'une procédure adaptée selon l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le lot n°2,

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le 15 JUIL. 2024

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 44 47 33  
Fax. : 05 58 44 47 47  
Mél.: marchespublics@landes.fr